

Délibération n° 27

Conseil municipal du 29 janvier 2010

Théâtre Opéra Graslin – Travaux de mise en conformité – Programme 2010 – Approbation

*M. JOSSIC, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Le théâtre Graslin est un édifice historique et un lieu culturel majeur du patrimoine nantais. Dernièrement, les travaux de restauration des espaces publics et de la salle ont ravivé son prestige. Il convient maintenant de prévoir la réalisation des travaux de mise aux normes sur les autres parties du bâtiment. Après la réalisation de grosses réparations effectuées en 2009, la Ville souhaite lancer en 2010 des travaux de mise en conformité et d'amélioration des conditions de travail des personnels et des artistes. Les points principaux du projet qui comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle sont les suivants.

La tranche ferme, d'une durée de six mois y compris la période de préparation du chantier, porte sur la réhabilitation du foyer des musiciens et de ses accès, la réhabilitation du foyer côté cour et de l'entrée des artistes (rue Molière), la réhabilitation et la restructuration de l'espace accès des décors comprenant notamment la modification des gabarits des passages extérieurs et intérieurs, la mise en place d'un monte-décor et le remplacement du monte-charge existant. Le projet comprend également la création d'un local de rangement, la rénovation d'une partie de l'arrière-scène ainsi que différents travaux de mise en conformité. La rénovation de la façade rue Scribe sera également effectuée à cette occasion. Les travaux de rénovation de la façade principale, place Graslin, seront proposés à l'approbation du Conseil municipal, lors d'une séance ultérieure.

La tranche conditionnelle 1, d'une durée de cinq mois y compris la période de préparation du chantier, concerne la rénovation du foyer côté Jardin ainsi que des sanitaires et de certains locaux côté rue Corneille.

Les travaux sont divisés en 14 lots tels que définis sur la liste jointe en annexe 1. Ceux-ci seront traités en marchés séparés et commenceront au début du mois de juin 2010.

Le coût de cette opération est évalué 1 800 000 € TTC, dont 1 600 000 € affectés aux travaux pour ces deux tranches. Ces dépenses, réparties sur les exercices 2010 et 2011, seront prélevées sur les crédits dont l'inscription est prévue au budget 2010, à la ligne budgétaire 322.12 2313 160, à hauteur de 1 450 000 € TTC. Le solde interviendra lors de l'établissement du budget suivant.

Ce projet fait partie du dossier pour lequel la Ville a sollicité les partenaires institutionnels potentiels, notamment le Conseil Général de Loire-Atlantique et l'Etat, dans le cadre du plan de relance puis, par la suite, au titre des bâtiments inscrits.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code des Marchés Publics et plus particulièrement de l'article 28, nous vous proposons de recourir à une procédure adaptée, ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. approuve le projet des travaux de gros entretien du Théâtre Opéra Graslin relatifs à la mise en conformité et d'amélioration des conditions de travail des personnels et des artistes ainsi que la rénovation de la façade rue Scribe pour un montant d'opération de 1 800 000 € TTC dont 1 600 000 € TTC affectés aux travaux,
2. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.
3. autorise M. le Député-Maire à signer au nom de la Ville les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 janvier 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 4 février 2010

Jean-Marc AYRAULT

ANNEXE 1

OPERA GRASLIN – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL – PROGRAMME 2010

Allotissement	Désignation	TF	TC1
1	Gros œuvre - Terrassement	X	X
2	Charpente Métallique	X	
3	Métallerie - Serrurerie	X	X
4	Cloison sèche - Plâtrerie	X	X
5	Menuiserie bois	X	X
6	Revêtement sol- Faïence	X	X
7	Peinture	X	X
8	Electricité - Courants faibles	X	X
9	Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	X	X
10	Machineries spécifiques	X	
11	Ascenseur	X	
12	Ravalement de façade	X	
13	Mobilier	X	X
14	Sol résines	X	